



Municipalité de  
Saint-Denis-  
De La Boutellerie

## **DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par Noélie Hébert Tardif, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Denis-De La Boutellerie.

**QUE** conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 5 route 287 ;

**QU'**il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du Code municipal du et de la Loi sur la fiscalité municipale;

**QUE** toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du lundi au jeudi de 9 h à 16 h

Donné à Saint-Denis-De La Boutellerie, le 27 février 2026.

Noélie Hébert Tardif  
Greffière-trésorière